

COMMUNE LES PREMIERS SAPINS

Mairie de Les Premiers Sapins

Nods

25580 LES PREMIERS SAPINS

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2018 à 20h00 Salle des fêtes de Hautepierre le Chatelet

L'an 2018, le 12 avril à 20h00, le conseil municipal de la commune Les Premiers Sapins, régulièrement convoqué le 05 avril 2018 par Pierre-François BERNARD, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Hautepierre le Chatelet.

Etaient présents tous les membres sauf absents excusés : BARTHOD MALAT Pierre-Antoine, BENOIT Frédéric, BERTIN François, BERTIN Philippe, BEY Tiffany, CACHOD Fabrice, CHANEZ Raphaël, CHANUDET Jean-Marie, COLISSON Jérôme qui donne procuration à Romain PHILIPPE, COLLIN Béatrice, COULOT Jean-Pierre, DE SA Emilie, DROZ Christophe, FAIVRE COURTOT Clarisse, GAUDUMET Mickaël qui donne procuration à COINTET Alexandre, HENRIOT Brice, MARTINENGI MARANHAS Gloria, MOUROT Denis, MOUROT Stéphanie, PANDOR Irénée, ROULLOT Aurélie, SACCOMANI Nathalie qui donne procuration à Anaïs GUYOT, SANCEY RICHARD Michel, VIENNET Valérie, VOUILLOT Jean-Pierre.

Effectif présent : 28 ; Suffrages exprimés : 31

Le maire demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour le sujet suivant : choix du prestataire pour l'entretien et la maintenance du réseau d'assainissement ; choix du mode de gestion de la future micro crèche.

Madame NICOD Isabelle a été élue secrétaire.

1/ Approbation du compte rendu de conseil municipal.

Le compte rendu du conseil municipal du 01/03/2018 est approuvé à l'unanimité.

2/ Finances.

A/ Vote des comptes administratifs, des comptes de gestion 2017 et affectation des résultats.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la concordance des résultats entre les comptes de gestion de la trésorerie de Valdahon et les comptes administratifs de la commune pour le budget principal, forêt, assainissement, MSAP, maison médicale, panneaux photovoltaïques et zone artisanale.

Le maire de la commune a quitté la salle et n'a pas pris part aux votes des comptes administratifs de la commune.

Le conseil municipal donne quitus de sa gestion à l'inspecteur des finances publiques de la trésorerie de Valdahon.

Comptes administratifs :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
BUDGET GENERAL	1 342 444.68	3 009 280.42	2 348 906.05	1 655 069.76
FORETS	546 392.74	1 179 037.73	179 475.53	47 210.56
ASSAINISSEMENT	60 776.10	103 673.73	703 231.72	428 453.16
MAISON MEDICALE	2 995.32	42 567.45	55 076.98	23 883.81
MSAP	0	516 992.14	716 400	160 400
Panneaux Photovolt.	53.89	0.17	21 635.28	0
ZONE ARTISANALE	146 385.41	22 800	20 234.76	22 800

Affectation des résultats :

Budget principal

Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2017 (1)	1 666 835.74
Affectation du résultat d'exploitation au besoin de la section d'investissement (2)	696 836.29
Report 2017 en exploitation (1 - 2)	972 999.45

Forêts

Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2017 (1)	632 644.99
--	------------

Affectation du résultat d'exploitation au besoin de la section d'investissement (2)	132 264.97
Report 2017 en exploitation (1 – 2)	500 380.02

Assainissement

Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2017 (1)	42 897.63
Affectation du résultat d'exploitation au besoin de la section d'investissement (2)	0
Report 2017 en exploitation (1 – 2)	42 897.63

Maison médicale

Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2017 (1)	39 572.13
Affectation du résultat d'exploitation au besoin de la section d'investissement (2)	31 193.17
Report 2017 en exploitation (1 – 2)	8 378.96

MSAP

Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2017 (1)	516 992.14
Affectation du résultat d'exploitation au besoin de la section d'investissement (2)	516 992.14
Report 2017 en exploitation (1 – 2)	0

Panneaux photovoltaïques

Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2017 (1)	- 53.72
Affectation du résultat d'exploitation au besoin de la section d'investissement (2)	0
Report 2017 en exploitation (1 – 2)	- 53.72

Zone artisanale

Résultat cumulé d'exploitation au 31/12/2017 (1)	- 123 585.41
Affectation du résultat d'exploitation au besoin de la section d'investissement (2)	0
Report 2017 en exploitation (1 – 2)	-123 585.41

Le conseil municipal adopte ces affectations de résultats à l'unanimité.

B/ Vote du budget principal et des budgets annexes 2018.

Budget principal :	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 517 151	2 351 962.45
INVESTISSEMENT	2 580 098.38	2 580 098.38
Budget forêts :	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	248 385	1 142 971.23
INVESTISSEMENT	308 556.18	308 556.18
Budget assain. :	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	79 507.44	102 616.43
INVESTISSEMENT	937 200	937 200.78
Budget MSAP :	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	13 300	13 300
INVESTISSEMENT	793 900	870 400
Budget mais. Médic. :	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	38 010	41 952.39
INVESTISSEMENT	58 883.81	58 883.81
Budget pan. Photov. :	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	38 010	41 952.39
INVESTISSEMENT	58 883.81	58 883.81
Budget ZA :	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	251 558.78	251 773.37
INVESTISSEMENT	148 208.13	148 473.37

C/ Vote des taux des contributions directes 2018.

Le Maire rappelle au conseil, qu'avec l'augmentation des bases fiscales pour les trois taxes, à taux constants, le produit total attendu sera supérieur de 10 000 € à celui de 2017. Après avis de la commission finances, le Maire propose au conseil de ne pas appliquer d'augmentation des taux des contributions directes pour 2018 qui verra pour la première fois l'harmonisation totale des taxes sur les six communes déléguées.

	TAUX en %	Produit attendu en €
Taxe d'habitation	19.57 %	243 255
Taxe foncière bâtie	13.58 %	117 345
Taxe foncière non bâtie	18.26 %	48 973

Après avoir délibéré, le conseil adopte ces propositions à l'unanimité.

3/ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant SCOT.

Suite à la réunion avec Marjorie BARRIOZ de la CCPHD, Isabelle NICOD et Amandine FAIVRE présentent au conseil les tenants et les aboutissants de ce PLUI valant SCOT. Le débat s'installe sur les enjeux et les différentes étapes du processus.

4/ MSAP.

A/ Choix du prestataire qui sera en charge de la gestion de la micro crèche.

Monsieur le Maire expose au conseil que dans le cadre de la création de la micro crèche à la MSAP il est nécessaire de choisir un prestataire en charge de la gestion de celle-ci. Compte tenu de la présence de l'Association Familles Rurales, déjà en charge du périscolaire à l'école, et compte tenu du service proposé, le Maire propose au conseil d'attribuer la gestion de la micro crèche à cette association.

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

B/ Choix du mode de gestion de la micro crèche.

Monsieur le Maire expose au conseil que dans le cadre de la création de la micro crèche à la MSAP il est nécessaire de choisir un mode de gestion entre le mode PSU (Prestation de Service Unique) ou PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant) qui offrent des modes de contractualisation différents entre la CAF, Familles Rurales, les familles et la commune. Après analyse comparée présentée par Marie ARBELET KAUFFMANN, le Maire propose au conseil de retenir le mode de gestion PSU.

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

C/ Choix des critères de priorisation pour l'accès des enfants à la micro crèche.

Monsieur le Maire expose au conseil que dans le cadre de la création de la micro crèche à la MSAP il est nécessaire de choisir un mode de de priorisation qui devra être connu et transparent pour les familles, de manière à ce que la commission qui gèrera les demandes puissent travailler dans un cadre défini et non aléatoire. Sur proposition de critères par Familles Rurales le Maire propose au conseil de retenir les critères suivants :

1° niveau : priorité aux habitants des Premiers Sapins, priorité aux enfants non scolarisés fréquentant déjà la structure AFR, priorité aux frères et sœurs des enfants fréquentant déjà la structure, priorité aux personnes travaillant aux Premiers Sapins.

2° niveau (à l'intérieur des groupes définis ci-dessus) : priorité aux familles ayant un enfant avec handicap, priorité aux familles bénéficiant des minimas sociaux (obligatoire), priorité aux familles qui inscrivent en même temps deux enfants non scolarisés.

Après avoir délibéré, le conseil adopte ces propositions à l'unanimité.

De plus il est demandé à ce qu'un élu fasse partie de la commission qui statuera sur les candidatures. Le Maire propose de retenir la candidature d'Alexandra DREZET.

5/ Voirie.

Sur proposition du conseil communal de Rantechaux, le Maire propose au conseil d'attribuer le nom de « rue du Cerf » à la rue située entre la rue des trembles et le chemin des fontaines.

Après avoir délibéré, le conseil adopte cette proposition à l'unanimité.

6/ Patrimoine bâti.

A/ MSAP : avenant au marché de travaux, lot n° 03 (charpente).

Monsieur le Maire expose au conseil que, suite à la réunion de chantier du 03/04, et pour faire suite aux préconisations de la société SOCOTEC (contrôle technique) qui conseille de créer une zone ventilée entre l'étanchéité et le complexe isolant au niveau du toit, suite à une évolution récente des normes, il est nécessaire de prendre un avenant au marché initial de la façon suivante :

Marché initial HT : 341 555.47 € ; Avenant HT : 5 167.50 € ; Nouveau montant HT : 346 722.97 €

Après avoir délibéré, le conseil adopte ces propositions à l'unanimité et autorise le maire à signer tous documents et actes afférents à cette affaire.

B/ Attribution de logements communaux et de garages à Rantechaux et Nods.

Monsieur le Maire expose au conseil la demande de location de monsieur ROSET Nicolas et madame DUMOULIN Pauline, pour le logement T5 situé à :

- 11 B grande rue, Rantechaux, 25580 Les Premiers Sapins ; Loyer de 550 €. Charges : néant.

Le bail de logement, non conventionné, a pris effet le 01/04/2018.

Monsieur le Maire expose au conseil la demande de location de madame VIEILLE Magalie, pour le logement T1 situé à :

- 19 grande rue, Nods, 25580 Les Premiers Sapins ; Loyer de 174.29 €. Charges : néant.

Le bail de logement, non conventionné, a pris effet le 20/03/2018.

Monsieur le Maire expose au conseil la demande de location de monsieur GAILLARD Philippe, pour le garage situé à : rue de la cure, Nods, 25580 Les Premiers Sapins ; Loyer de 30 €. - Charges : néant.

Le bail de logement a pris effet le 01/04/2018.

Monsieur le Maire expose au conseil la demande de location de monsieur BAUDUIN Luc, pour le garage situé à : rue de la cure, Nods, 25580 Les Premiers Sapins ; Loyer de 30 €. - Charges : néant.

Le bail de logement a pris effet le 01/04/2018.

Monsieur le Maire expose au conseil la demande de location de madame FAIVRE Maud et monsieur PELLETIER Teddy, pour le garage situé à : rue de la cure, Nods, 25580 Les Premiers Sapins ; Loyer de 30 €. - Charges : néant. Le bail de logement a pris effet le 01/04/2018.

Après délibération ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

Jean-Marie TARBY expose au conseil que, suite à l'inoccupation des garages situés sous la mairie à Vanclans, il a été demandé à un architecte d'étudier la faisabilité d'aménagement de deux appartements dans ces locaux dont un sera destiné à devenir un logement social d'urgence. La réponse est positive.

6/ Foncier : attribution de communaux.

Monsieur le Maire expose au conseil que, suite à la réunion de la commission d'attribution des communaux du 10/04/2018, il est proposé d'attribuer les différents communaux de la façon suivante à compter du 01/14/2018 :

- Parcelle 585 ZH 12 : monsieur MATRAT Guy ; loyer : 20.56 €
- Parcelles 585 ZH 18 (loyer : 92.03 €), ZH 19 (loyer : 70.68 €), ZH 20 (loyer : 47.32 €) et 585 C 89 (loyer : 72.46 € : monsieur MOUROT Gilles
- Parcelle 585 ZC 14P : CMD au GAEC en constitution MARGUET (installation JA), durée : 3 ans à compter du 01/04/2018. Loyer : 369.28 €.

Après avoir délibéré, le conseil adopte ces propositions à la majorité moins une abstention. Thierry DEFONTAINE n'a pas participé au vote.

7/ Assainissement.

Thierry DEFONTAINE expose au conseil que, suite à la réunion de la commission d'appel d'offre du 21/03/2018, il est proposé d'attribuer le marché de prestation des services pour l'exploitation du système d'assainissement à l'entreprise Gaz et Eaux, unique candidat dont l'offre correspondait au règlement de consultation, dans les conditions suivantes :

Marché HT (1^o année) : 31 564 € ; Marché HT (années suivantes) : 34 034 €

Après avoir délibéré, le conseil adopte ces propositions à l'unanimité et autorise le maire à signer tous documents et actes afférents à ce marché.

8/ Forêts.

A/ Marché pistes forestières de Chasnans et Vanclans.

Jean-Marie TARBY expose au conseil que, suite à la réunion de la commission d'appel d'offre du 28/03 avec l'ONF, il est proposé au conseil d'attribuer le marché de travaux pour les pistes forestières de Chasnans-Vanclans à l'entreprise LONGCHAMPT TPAF pour un montant de 73 050.20 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil adopte ces propositions à l'unanimité et autorise le maire à signer tous documents et actes afférents à ce marché.

Le conseil note les écarts de prix entre les différentes offres (de 73 050 € HT à 156 787 € HT pour une estimation avant consultation d'environ 120 000 €).

B/ Etat des coupes et ventes de bois pour 2018.

Après étude par la commission forêts, Jean-Marie TARBY présente au conseil le projet d'assiette des coupes et des ventes de bois pour 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve l'état d'assiette des coupes et des ventes de bois dans sa totalité et autorise le maire à signer tout document y afférent.

La commission n'est pas favorable à la distribution de sapins aux habitants à l'occasion des fêtes de Noël.

9/ Ecole communale.

Isabelle NICOD expose au conseil que l'école ayant passé commande au transporteur Mobilité Bourgogne Franche-Comté qui ne facture qu'aux collectivités adhérentes (cf. délibération du 9 novembre 2017), il y a lieu de régler la facture à MBFC et de refacturer à la coopérative scolaire. Ce fonctionnement (pratiqué dans d'autres écoles) permet à l'école de garder son autonomie et de ne pas remettre en cause la subvention annuelle de 800 € versée à la coopérative au mois de mai.

Après délibération cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 23h00

Le Maire

Pierre-François BERNARD

